

DECRET N° 99-378 DU 05 AOUT 1999

Portant réintégration de personnels Officiers  
dans les Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des forces Armées Béninoise ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des forces Armées Béninoises et les lois n° 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont qui l'a modifiées et complétées ;
- Vu** le loi 98-028 du 22 décembre 1998 portant amnistie de certains faits entre le 1er janvier 1990 et le 30 juin 1996 ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Défense nationale ;
- Vu** le décret n° 99-310 du 22 juin 1999 portant application de la Loi d'amnistie n° 98-028 du décembre 1998 ;

**Vu** le décret n° portant abrogation du décret n° 92-319 du 25 novembre 1992 portant destitution de grade et radiation des certains officiers dans les Forces Armées béninoises ;

**Sur** rapport du ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale ;

**Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 28 juillet 1999 ;

**DECRETE** :

**Article 1er.**- : Les Officiers dont les noms suivent précédemment destitués de leur grade et radiés de l'Armée sont réintégrés dans les Forces Armées du Bénin avec leurs grades d'alors pour compter du 03 septembre 1992.

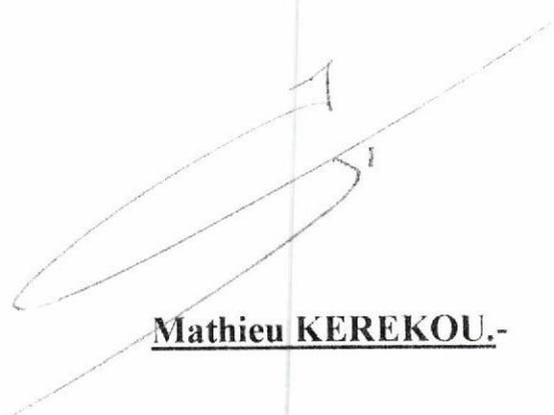
Il s'agit de :

- Capitaine TAWES Pascal
- Capitaine SAGUI Nawan Raymond.

**Article 2.**- : Le Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 05 Août 1999

Par le Président de la République,  
Chef de L'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU.**

.../...

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



**Bruno AMOUSSOU**.-

Le Ministre délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de la Défense  
Nationale,



**Pierre O S H O.**-

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Pierre John IGUE**.-  
Ministre intérimaire

**AMPLIATIONS**.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN 4 MFE 4  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5  
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BN-DAN-  
FASJEP 3 INTERESSES 2 JO 1.-